

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 24 MARS 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOULLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAMBERVEL, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. CHEGRANE, Mlle LAUROUA, M. LOUVRADOUX, M. SCHMITT, M. PEYRES.

Etaient invités : M. BAUDORRE, Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, Mme GUILLAUME, M. PIALOUX, Mme ARMENGAUD.

Le Président ouvre la séance et salue la présence de M. BRUN qui a été invité à suivre les réunions des conseils depuis son élection à la présidence de l'université.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2009

Le procès-verbal du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 10 février 2009 est adopté à l'unanimité.

M. CAPEL souhaite profiter de l'occasion pour féliciter M. BRUN pour son élection et lui faire part du plaisir qu'il a eu à travailler avec lui durant les mois précédents son élection.

II – CONVENTION PREPARATOIRE AU MASTER M2DR

M. LAÜGT annonce qu'il était prévu que les trois projets de convention à l'ordre du jour soient présentés par les porteurs respectifs. Cependant, Mme DENNES n'étant pas disponible, il se propose de faire la présentation à sa place.

M. LAÜGT s'appuie sur le document préparatoire envoyé aux membres du CEVU. Il s'agit d'un master recherche « Textes et civilisations » double-diplôme en réseau qui propose aux étudiants d'effectuer leur première année de master dans l'université partenaire et la seconde année dans leur université d'origine. Une première liste d'universités « euro-asiatiques » constitue le versant initial de cette formation. D'autres universités pourront

ultérieurement se joindre à ce réseau. Ce master sera présenté dans le contrat d'habilitation 2011.

Pendant la période transitoire 2009-2011, Mme DENNES souhaite préfigurer l'organisation de ce master par le biais de conventions sur le modèle des contrats pédagogiques ERASMUS pour, sur des cas très spécifiques, permettre ce type de mobilité et roder le projet avec un réseau d'universités étrangères euro-asiatiques.

Le Président félicite Mme DENNES pour ce travail de coopération, d'abord développé avec les universités russes, puis maintenant avec celles d'Asie. Il s'agit d'un travail très prometteur, à prendre comme exemple.

Le projet de master M2DR est adopté unanimité.

III – CONVENTIONS DE CO-DIPLÔMATION FRANCO-CHINOISES UNIVERSITE BORDEAUX 3 – UNIVERSITE DE HUNAN

Mme ARZENO, Directrice du Pôle Communication de l'Inforec, centre de formation continue de l'IUT Michel de Montaigne, présente son projet de délocalisation totale ou partielle en Chine, à Changsha, Province du Hunan, de deux DUT, Diplômes Universitaires de Technologie : le DUT Communication des Organisations et le DUT Services et Réseaux de Communication, SRC.

Ces DUT entrent dans un processus de double diplomation, entraînant une coopération universitaire dans laquelle un cursus spécifique est mis en place, menant à la délivrance de deux diplômes, un français et un chinois, une partie des études se déroulant en Chine et l'autre en France.

Le cursus se déroulera sur quatre années : d'abord, une formation intensive à la langue du pays partenaire, en Chine, puis les deux années de DUT. Et, sous conditions, accès à une Licence, professionnelle ou classique, en France.

Le DUT Communication des Organisations se déroulera dans sa globalité, 1^{ère} et 2^{ème} années, en Chine. Le DUT Services et Réseaux de Communication, SRC, ne fera que sa 1^{ère} année en Chine, les étudiants chinois effectuant leur 2^{ème} année à Bordeaux.

Ce programme permettra l'obtention conjointe d'un « Benke », diplôme chinois préparé en 4 années après le Gaokao, baccalauréat chinois, en équivalence L3 dans le LMD.

L'originalité de cette double diplomation est qu'elle est accessible aussi bien à des étudiants chinois qu'à des étudiants francophones (européens, africains, américains...).

Ce projet est présenté par le Pôle Communication de l'Inforec qui s'appuie sur une expérience de 12 ans en Communication interculturelle (*D.U CIRIMM, Communication Interculturelle, Relations Internationales, Management Multiculturel créé en 1996*) et cinq années de partenariat avec la Chine.

Ces formations permettent d'expérimenter et d'anticiper les méthodes et besoins spécifiques des futures formations qui seront montées en Chine. L'équipe enseignante, pluridisciplinaire, regroupe des universitaires et des professionnels, spécialistes de la communication ou du numérique, sinologues, linguistes, sociologues, etc.

Le Président se félicite de cet accord et se dit très favorable à ce que ces conventions s'amplifient.

M. COQUELIN s'interroge sur les coûts induits, notamment pour les frais de mission des enseignants.

Mme ARZENO répond qu'il n'y a aucun coût, mais au contraire des recettes (droits acquittés).

M. METAYER ajoute que cette coopération a permis la mise en place d'outils à la formation à distance, de logiciels d'enseignement à distance, d'outils par le web et d'accords de diffusion d'une encyclopédie en 25 ouvrages. Ces outils pourront servir pour d'autres pays.

Mme LABORDE demande si les étudiants concernés s'inscrivent et paient leurs droits à l'université.

Mme ARZENO répond qu'ils paient un forfait de 500 euros qui inclut les droits et frais divers. Pour la 2^{ème} année, le montant s'élève à 5 000 euros car la formation est sur mesure.

Le partenaire chinois souhaiterait augmenter le nombre d'étudiants mais on se limite à un groupe TD.

Pour avoir des intervenants français en Chine, nous sommes en liaison avec les entreprises franco-chinoises et avec le consulat.

Le projet de conventions de co-diplômation franco-chinoise Université Bordeaux 3 - Université de Hunan est approuvé à l'unanimité.

IV – MASTER ERASMUS MUNDUS LARLINTER

M. DEVESA, présente le Master « Larlinter » constitué par un « consortium » de plusieurs universités européennes et non européennes, coordonné par l'université de Bordeaux. Ce master a pour but de dispenser une formation pluridisciplinaire et transversale, résolument interculturelle, articulant enseignement de la littérature, critique littéraire et anthropologie, histoire de l'art et pratique(s) artistique(s), approche psychanalytique et appréhension sociologique. Son rôle est de recevoir les sommes allouées au « consortium » pour son fonctionnement et de les répartir en fonction des dépenses et des besoins de chaque université partenaire ; il lui incombe aussi de percevoir les bourses des étudiants et de leur reverser, après avoir prélevé les droits d'inscription, correspondant à l'ensemble des frais engagés pour chacun dans chaque université partenaire pour les enseignements et les assurances individuelles. 12 universités constituent ce consortium.

Le dispositif Erasmus Mundus s'adresse principalement aux étudiants des pays tiers hors UE et il s'agit d'attirer ces étudiants pour un parcours de master dans les universités européennes. Il apporte énormément en termes d'image et de rayonnement.

Les étudiants qui poseront leur candidature seront choisis par un comité pédagogique composé par un représentant de chaque université. Les pré-requis linguistiques seront importants car la langue de travail sera le français et il faudra de préférence une bonne connaissance de l'anglais, de l'espagnol ou de l'allemand. Les promotions seront de 30 étudiants et composées de 10 européens et 20 relevant des pays tiers.

Le Président estime qu'il faut féliciter M. DEVESA pour au moins deux raisons : il s'agit d'abord du premier projet Erasmus mundus de l'université et ce projet est le résultat d'un travail de longue haleine. Il promet que l'université fera le maximum pour qu'il aboutisse.

M. VENTURA remarque qu'il y a des thèmes pour lesquels il n'a pas vu d'articulation avec les deux axes annoncés.

M. DEVESA répond qu'il est d'accord avec cette analyse. Il explique qu'il a du travailler pour l'instant avec l'existant. Il n'y a pas de création spécifique d'enseignement. Si en juillet le projet a le feu vert de Bruxelles, le contenu sera harmonisé en fonction des deux thématiques. Les enseignements sont actuellement dans des maquettes habilitées. Si ce projet est élu, les participants devront apprendre à travailler ensemble.

Mme MALTONE salue l'effort de l'équipe, mais elle se demande combien d'étudiants pourront s'inscrire en raison du barrage linguistique.

M. DEVESA explique qu'à Sophia en Bulgarie comme à Szeged en Hongrie, tous les cours se font en français. Les étudiants suivront un cours d'initiation au hongrois ou au bulgare.

M. SCHMITT se demande si le projet sera prêt à temps.

M. DEVESA répond que le consortium des 12 doit faire un dépôt de dossier avant le 30 avril 2009, avec obligatoirement une lettre d'engagement signée par le président de chaque université. Si le 20 avril il manque une signature, on enlèvera l'université correspondante.

M. COQUELIN demande le calendrier de mise en place.

M. DEVESA répond que si le projet est élu cette année, il y aura 5 promotions. La désignation se fera mi-juillet et dès septembre, on devra actionner tous nos réseaux pour faire de la publicité en vue des inscriptions fin janvier 2010. La liste des candidats sera doublée par une liste d'attente de 30 candidats et envoyée à Bruxelles pour vérification. Les enseignements ne commenceront qu'à la rentrée 2010.

Mme MALTONE demande des précisions sur les débouchés de cette formation.

M. DEVESA explique que ces débouchés sont pensés en termes de perspectives. Il peut s'agir de l'enseignement, des métiers de la culture et des arts, de l'édition, de la communication ...

M. CHEGRANE évoque le problème du rattrapage et du redoublement.

M. DEVESA répond qu'il va falloir apprendre à travailler différemment. Il faut choisir des étudiants qui puissent achever le parcours.

Mme BOURMAUD demande combien d'étudiant bordelais pourront en bénéficier.

M. DEVESA répond qu'un seul étudiant bordelais suivra ce master. Deux étudiants par pays et par nationalité seront sélectionnés. Il rappelle que les étudiants hors Union européenne auront une bourse de 24 000 euros par an, tandis que les européens auront une bourse de 10 000 euros par an.

Mme LABORDE demande qui va gérer ce cursus au sein de Bordeaux 3.

M. DEVESA rappelle que son projet a bénéficié du soutien de toute la communauté universitaire. Les Relations internationales ont attribué un personnel et le budget prévu financera également un autre personnel.

Le projet Master Erasmus mundus Larinter est adopté à l'unanimité.

V- ORGANISATION DES ETUDES ET DES EXAMENS POUR LA FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

Le Président rappelle que l'université est dans une situation de blocage officiel depuis deux semaines, qu'il n'y a plus de cours et qu'on ne sait pas quand cela va s'arrêter. Il faut donc envisager des hypothèses pour la suite des événements. Il signale qu'il a réuni la veille les responsables administratifs et politiques des UFR et que quelques propositions ont été faites. Il souhaite qu'à la sortie de ce conseil on puisse soumettre des propositions au CA, à titre d'hypothèse, pour montrer que la vie continue à l'université et qu'une réflexion est en cours.

M. LAÜGT résume les conclusions de la réunion de la veille : le 2nd semestre, composé normalement de 12 semaines, a vu ses deux premières semaines se dérouler normalement. Durant la période allant de début février au 8 mars, l'université a fonctionné de manière très diverse, parfois dans un régime de grève active très variable. Depuis le 8 mars jusqu'à aujourd'hui, nous sommes dans le blocage officiel des enseignements et là encore, il existe une très grande diversité de fonctionnement de l'établissement : l'EGID par exemple fonctionne normalement, l'Histoire de l'art, l'ISIC, l'Institut d'Aménagement, l'Antenne d'Agen, donnent leurs cours normalement, excepté les jours de mouvements nationaux.

En termes de calendrier d'examens, le semestre devait se terminer initialement le vendredi 17 avril, avec un début des examens du 2nd semestre le 27 avril et ensuite une 2^{ème} session des examens devant s'achever vers le 15 juillet. Lors de la réunion d'hier, un certain nombre de principes ont été formulés :

- Il n'est pas question de brader nos examens en rognant à l'excès sur les enseignements. Cela signifie qu'il faut arriver à 9 semaines d'enseignement assurées et donc rattraper 7 semaines.
- Il faut arriver à distinguer les situations différentes suivant les composantes et proposer une certaine souplesse de fonctionnement. La principale difficulté étant l'organisation d'écrits centralisés.

Le résultat de ces réflexions aboutit à divers scénarios de calendrier et nous amène à un recul de la première session du second semestre en juin, peut-être même 2^{ème} quinzaine de juin et à l'organisation de la 2^{ème} session des examens début septembre, avec des répercussions sur la date de rentrée de l'année 2009-2010.

Mme VOISIN fait part des inquiétudes des responsables de l'IUFM de Mayotte.

M. BAILLON trouve ce scénario intéressant mais optimiste. Cela présuppose le terme du mouvement. Il demande s'il existe un plan B. Il s'inquiète notamment pour les étudiants qui auront besoin de leurs résultats pour passer le CAPES. Il estime que la disparité des fonctionnements nécessite un travail minutieux de recensement.

Mme LABORDE pense qu'il faut être très prudent. Si les cours ne reprennent pas le 20 ou au plus tard le 27 avril, il sera techniquement impossible d'organiser le second semestre, sauf à ne pas fermer l'université le 25 juillet. Elle rappelle qu'il y a tout le travail de préparation de la 2^{ème} session qui doit se faire après la première session du second semestre.

Mme FOURNES souhaiterait que les hypothèses de principe soient précédées de la réflexion suivante : si les cours ne peuvent pas reprendre, ce n'est pas de notre responsabilité. Nous regrettons la situation de blocage des locaux, mais cette situation est le résultat de la volonté du Ministère.

M. CHEGRANE demande à ce que, sur la période de juillet-août, aucun examen ne soit prévu. Il va falloir être clair également sur ce qu'est un cours effectivement dispensé. Les enseignements par le biais de la FAD ne sont pas acceptables, surtout en licence. Les cours doivent avoir eu lieu effectivement.

M. LAPAIRE signale que l'université a déjà organisé des sessions d'examens en septembre, que d'autres universités continuent à le faire et que ça ne doit pas gêner les résultats. Il faut poser des principes et laisser chacun s'organiser. Il suggère de laisser une certaine souplesse dans le décompte des semaines.

Mme MANES GALLO rappelle qu'une pré-sélection a été faite pour les étudiants Erasmus sortants, pré-sélection qui doit être ensuite revue en fonction des notes obtenues dans l'année, avec une sélection définitive en mai-juin qui concerne 300 étudiants. Pour les Erasmus entrants, une solution a été trouvée pour assurer un suivi.

M. COQUELIN estime que le CEVU aujourd'hui a au moins deux missions : trouver une solution pour les étudiants en mobilité et aussi pour ceux de L3 qui doivent demander des dossiers d'entrée en M1 ou dans des écoles.

Il ne faut pas confondre le travail de calendrier de sortie de crise avec l'affichage de notre université d'une volonté de sortir par le haut de ce conflit. Ce CEVU se situe à bonne date pour voter une motion permettant de répondre à l'appel de la Ministre. Même si nous devons travailler sur des hypothèses, elles doivent rester des hypothèses qui ne pourront intervenir qu'au terme du conflit.

Mme FENOILLAT s'associe à ce que vient de dire M. COQUELIN. Il est important vis-à-vis des étudiants d'afficher des positions très claires. Les rumeurs malsaines de redoublement pour tous circulent. Quelles que soient les modalités de rattrapage, il est important que les semaines de rattrapage ne soient pas consacrées au contrôle continu. Il faut basculer l'évaluation vers l'examen terminal.

M. CHEGRANE constate que la proposition est d'uniformiser des dates d'examens, mais la situation étant différente d'une UFR à l'autre, peut-on moduler ces dates ? Il signale par ailleurs qu'il a découvert que des notes de master sont publiées sur APOGEE.

M. ARCELIN rappelle que si les contrôles des connaissances sont modifiés, cela entraînera des modifications dans l'application APOGEE.

Mme FOURNES propose que les examens soient transformés en oraux, sachant que cette option entraînera le même problème que celui souligné par M. ARCELIN.

M. LAÜGT confirme que des modifications pratiquées sur les modalités de contrôle des connaissances, qui sont votées et publiées dans le délai légal d'un mois après le début des cours, amènera un travail de re-paramétrage d'APOGEE. Il souligne que le personnel BIATOSS n'est pas favorable à cette solution. Il précise que lors de la réunion de la veille avec les UFR, il a été demandé aux directeurs de faire procéder à un état des lieux sur les enseignements.

Le Président rappelle que le CEVU est là pour deux raisons :

- 1) Envisager d'organiser la vie de l'université en toute circonstance.
- 2) Elaborer un programme et des évaluations pour pouvoir délivrer des diplômes qui aient un sens et soient crédibles.

On ne peut pas dévaloriser les diplômes en faisant un nombre de semaines de cours trop bas. Le plancher doit être établi à 9 semaines. Il faut un discours unique, logique, qu'on pourra défendre. La date limite de reprise est le 20 avril. Envisageons donc une hypothèse au 20 avril, comme prévu avec les directeurs d'UFR.

Mme FOURNES dit ne pas très bien saisir le rôle du CEVU.

Le Président répond que les choses sont simples. Le CEVU est un conseil qui a pour objectif de réfléchir sur les dossiers de la vie universitaire et de transmettre ses avis au CA, qui a seul voix délibérative. Il n'a pas de vocation politique. Il souligne qu'il n'a pas fixé lui-même la date du 20 avril. On a retenu la date la plus plausible.

Mme FOURNES répond que réfléchir est un acte politique.

M. BAILLON rappelle que dans CEVU, il y a Vie Universitaire et il appelle au dialogue avec les communautés universitaires. Il propose, pour le rattrapage des cours, de combiner la FAD (Formation à distance), le présentiel et le BV (bureau virtuel) avec des questions possibles par mail sur les cours à distance. Il demande, pour le cas où l'université serait amenée à envisager d'annuler le semestre, qui prendra la décision.

Le Président répond que c'est le Conseil d'Administration.

M. COQUELIN estime qu'il ne faudrait pas croire que le CEVU n'a pas une vocation politique. Il conviendrait de réaffirmer en répliquant à la Ministre, que nous réfléchissons à des hypothèses, mais qu'en aucune manière nous n'envisageons une sortie de crise tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause. On sait bien que si on sort de cette crise de la plus mauvaise manière, ce ne sera que provisoire, avec une nouvelle crise par la suite au moment où nous n'aurons plus les moyens de défendre notre outil de travail et nos étudiants. C'est donc aujourd'hui qu'il faut agir en proposant une motion qui donnerait un signe politique fort à l'égard du gouvernement.

Proposition de motion :

« Si la Ministre, Mme PECRESSE, comme elle l'a annoncé le 23 mars 2009, souhaite que soit organisée rapidement une session d'examens de second semestre, il convient que le gouvernement réponde favorablement aux exigences des organisations syndicales et de la coordination nationale afin d'ouvrir de véritables négociations et de sortir durablement du conflit actuel. »

Mme MALTONE estime qu'on ne peut faire une réponse uniquement technique à une question politique. On ne doit pas dramatiser mais apaiser.

M. CHEGRANE annonce que la motion proposée est acceptée par les étudiants UNEF du conseil.

Mme FENOULLAT regrette que les évaluations ne puissent pas être aménagées.

Mme LABORDE se dit d'accord sur le fond. Tout est effectivement possible techniquement, mais quid de la disponibilité des ressources humaines ? Elle dit avoir toujours en mémoire la période de 2005 où les BIATOSS ont énormément souffert.

Mme VOISIN répond que s'il faut modifier les modalités de contrôle des connaissances, cela doit être fait rapidement.

M. BAILLON souligne que cela aura aussi des répercussions sur les sujets, ce qui provoquera le mécontentement de certains enseignants.

Le Président rappelle que la situation est très complexe et que personne n'est accusé de quoi que ce soit. Il estime ne jamais avoir dit que les CS et CEVU n'étaient que des conseils techniques. Il se dit prêt à faire voter la motion de M. COQUELIN.

M. LAPAIRE demande si l'annulation du semestre 2 est une réalité ou un phantasme. Peut-on rendre le Ministère responsable de cette situation ?

M. CAPEL estime que quelque soit l'avis émis, il est impératif que les étudiants soient le plus rapidement possible au courant.

Le Président rappelle qu'il a proposé que les cours aient lieu et qu'il y ait banalisation des journées nationales, et qu'il n'a pas été suivi. Une autre proposition était d'organiser un vote pour démontrer que les décisions de l'assemblée générale ne reflétaient pas la majorité.

M. COQUELIN souhaite, qu'en plus de la motion, soit proposée la mise en place d'une période de reprise de cours comme premier principe et envisagée une deuxième session en septembre. Chaque responsable de formation devra prévoir une évaluation des étudiants en mobilité entrante et des dossiers des étudiants sortants.

Mme MANES GALLO rappelle que pour les entrants la situation est en partie bouclée. Le cas des sortants est plus grave car il n'y a aucune possibilité de contrôler les temps d'inscription.

Le Président réaffirme que pour l'organisation des examens, toutes les propositions doivent remonter à l'administration centrale pour que les décisions soient prises au CEVU puis au CA.

Mme LABORDE rappelle que si on parle d'écrits terminaux, l'organisation est prise en charge par le service central de la scolarité et qu'il ne peut pas y avoir plusieurs calendriers.

Un deuxième texte de motion, complétant le premier, est proposé par M. COQUELIN.

« Si l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 travaille, dans un esprit de responsabilité, sur des hypothèses de révision du calendrier 2008-2009 qui garantiront la délivrance de diplômes, le CEVU ne peut toutefois prendre aucune décision tant que la sortie du conflit n'est pas effective.

Si la Ministre, Mme Valérie PECRESSE, comme elle l'a annoncé le 23 mars 2009, souhaite que soit organisée rapidement une session d'examens de second semestre, il convient que le gouvernement réponde favorablement aux exigences des organisations syndicales et de la coordination nationale afin d'ouvrir de véritables négociations et de sortir durablement du conflit actuel. »

Le 2^{ème} texte de la motion mis au vote est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Un second texte est ensuite proposé pour compléter la motion :

« Les diplômes seront délivrés après l'organisation d'une période de cours différés permettant d'assurer un minimum des deux tiers des cours prévus initialement en présentiel. La première session serait organisée avant le 30 juin et la 2^{ème} session à partir du 1^{er} septembre. »

Ce texte est adopté à l'unanimité.

M. COQUELIN propose un troisième texte concernant les étudiants Erasmus :

« Le CEVU demande qu'il n'y ait pas de rétention de notes pour les candidats Erasmus et que la sélection des partants se fasse sur les résultats antérieurs obtenus. »

La proposition est votée à l'unanimité.

Le Président décide de reporter le dernier point à l'ordre du jour à la séance prochaine.

Le Président, qui préside la dernière réunion du CEVU avant son départ, se dit ravi d'avoir travaillé avec tous les membres de ce conseil. Il a notamment apprécié la remarquable vivacité des échanges, la démocratie active et la présence assidue de tous. Il se souvient combien certains CEVU antérieurs se distinguaient par l'absentéisme des membres et la pauvreté des débats.

Il rappelle qu'il aura l'occasion de revoir tous les membres du conseil lors du congrès qu'il a prévu de réunir le 31 mars 2009.

Le Président,

Patrice BRUN